



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Info
COUPE

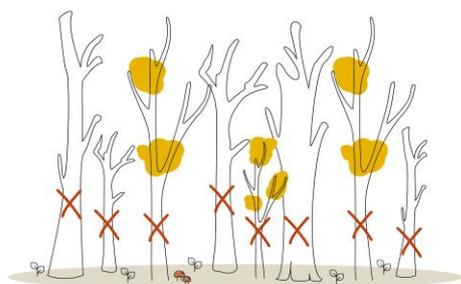
Septembre 2021

Forêt domaniale de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2001-2020.

Le massif de Meudon est touché par la maladie de l'encre qui affecte ses peuplements de châtaigniers comme de nombreuses forêts en Ile-de-France. Aujourd'hui, grâce à un programme régional de diagnostic de ce phénomène en Ile-de-France, les forestiers de l'ONF, en lien avec le Département de la santé des forêts du Ministère de l'Agriculture et l'INRAE, ont estimé que 12% des peuplements de la forêt sont impactés par ce phénomène. Afin d'assurer la sécurité des usagers et assurer le renouvellement de la forêt, l'ONF a programmé une coupe sanitaire suivie de plantation sur les parcelles 55b et 56a situées sur le territoire de Sèvres.

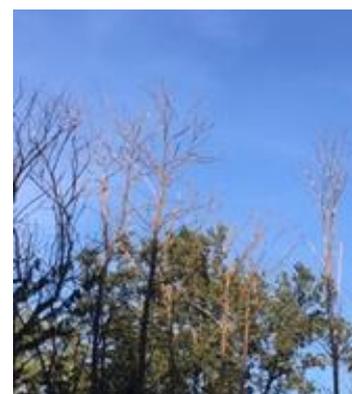
Une coupe sanitaire suivie d'une plantation



Si la santé des peuplements est critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt (maladie et crise sanitaire par exemple), tous les arbres dépérissants ou morts sont coupés. Une plantation est ensuite programmée l'hiver suivant pour assurer le renouvellement de la forêt.

Informations coupe

Parcelles	55 et 56a
Surface	1,3 + 2,4 = 3,7 hectares
Essences principales	Principalement châtaigniers dépérissant + pa 55b : frênes touchés par la charlarose
Volume de bois prélevé	180 + 70 = 250m ³
Date de début des travaux	à partir du 11 octobre 2021
Durée du chantier*	6 mois *En fonction des conditions météorologiques



Pourquoi cette coupe ? La maladie de l'encre du châtaignier a impacté l'état sanitaire des peuplements de cette parcelle.

La maladie de l'encre est due à un pathogène (*Phytophthora*) microscopique qui attaque le **système racinaire des arbres, entraînant un dépérissement rapide des châtaigniers**. À l'état latent, ce pathogène s'est propagé très rapidement ces dernières années au sein des châtaigniers en raison de printemps humides qui ont favorisé sa multiplication et son déplacement dans le sol. Puis les périodes de sécheresse qui ont suivi n'ont pas permis aux arbres affaiblis de réagir. L'évolution du dépérissement des châtaigniers est rapide. En l'absence de traitement de cette maladie, les châtaigniers doivent être coupés.

La forêt de Meudon est le massif le plus proche de Paris et accueille chaque année de nombreux visiteurs. Dans ce massif la sécurité des usagers est la première préoccupation des forestiers. **Gestionnaire de la forêt, l'ONF met en œuvre des coupes sanitaires qui peuvent conduire à des coupes rases afin d'assurer la sécurité des usagers de la forêt et préparer les plantations.**

Info chantier

>> Cette coupe sera réalisée par l'ONF en bois façonné : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.



Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Après cette coupe ?

Les parcelles 55b et 56a vont bénéficier d'une plantation l'hiver suivant (2021-2022) d'essences diverses, **adaptées au sol et au climat et tolérantes au pathogène** : les forestiers prévoient la **plantation d'arbres « en mélange » avec la plantations de chênes sessiles, charmes et cèdres de l'Atlas** afin de garantir la diversité des peuplements et leur résilience.

>> Avant la plantation, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation. Les jeunes plants seront protégés de la dent des grands herbivores par des protections individuelles.

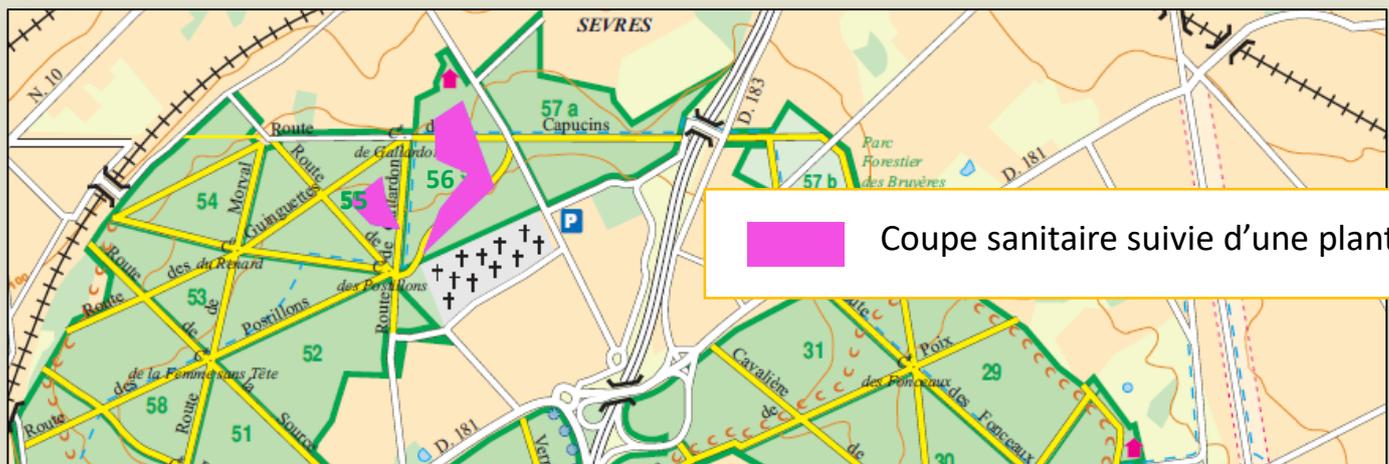


Où va le bois prélevé ?

Du fait de sa faible qualité, due à l'état sanitaire des peuplements, le bois issu de cette coupe sera **valorisé bois énergie** : en bois de chauffage (bois-bûches) en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour alimenter les chaudières franciliennes ou **en bois de « trituration »** : bois broyé pour faire des planches agglomérées. En Ile-de-France, le bois énergie est **valorisé à – de 45 km en moyenne de la forêt où il est prélevé.**

Les branchages de – de 7 centimètres de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Plan de la coupe sanitaire suivie de plantation



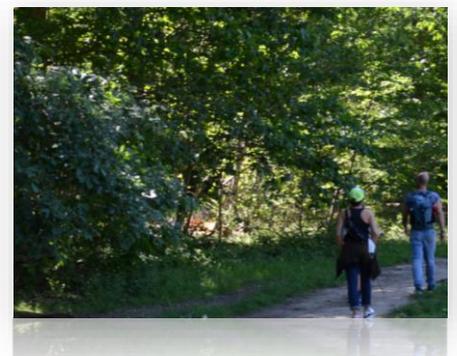
La forêt domaniale de Meudon

Grande de 1100 hectares, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien. Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère

La maladie de l'encre, un fléau qui se développe en lien avec le changement climatique

Présente depuis des siècles dans le sol, la maladie de l'encre est due à un pathogène microscopique appelé Phytophthora qui se propage grâce à l'eau présente dans les sols et provoque des nécroses aux racines. Cette maladie a fait des dégâts considérables dans la châtaigneraie française entre la fin du XIXe et la première moitié du XXe siècle. Puis elle est restée "silencieuse" pour réapparaître dans les années 1990-2000 dans les régions soumises au climat atlantique. On constate un développement de cette maladie en Ile-de-France ces dernières années, en raison de printemps humides qui ont engorgé les terrains favorisant la multiplication et le déplacement du pathogène dans le sol. Cette maladie concerne toutes les châtaigneraies du nord-ouest de la France.

Il n'y a pas de traitement pour lutter contre cette maladie.



CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr